

# OÙ SONT LES FEMMES?



## TOUJOURS PAS LÀ !

Bilan 2012-2017

**SACD**

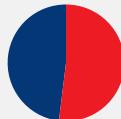
SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET  
COMPOSITEURS DRAMATIQUES

# LES FEMMES DANS LE SPECTACLE VIVANT (2012 - 2017)

## Les artistes

Les femmes représentent :

**52 %** des étudiant.e.s en spectacle vivant<sup>1</sup>



et seulement :

1 %



Compositrices<sup>2</sup>

4 %



Cheffes d'orchestre<sup>3</sup>

5 %



Librettistes<sup>4</sup>

21 %



Autrices

23 %



Solistes instrumentistes<sup>5</sup>

27 %



Metteuses en scène

37 %



Chorégraphes<sup>6</sup>

## Les directrices

de lieux de création et de diffusion du spectacle vivant  
subventionnés par le ministère de la Culture (2012-2016)

12 %



Théâtres Nationaux

18 %



Centres Chorégraphiques Nationaux

11 %



Maisons d'Opéra

20 %



Centres Dramatiques Nationaux et Régionaux

28 %



Scènes Nationales<sup>7</sup>

<sup>1</sup> Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2016 / <sup>2</sup> de 2014 à 2017 / <sup>3</sup> de 2013 à 2017 / <sup>4</sup> de 2014 à 2017 / <sup>5</sup> de 2013 à 2017 / <sup>6</sup> de 2013 à 2017 / <sup>7</sup> à partir de 2015.

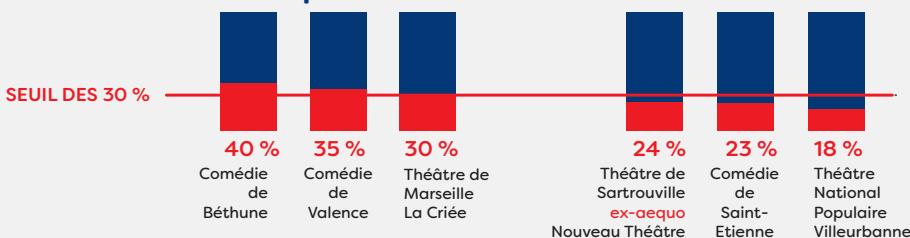
# LES FEMMES DANS LES PROGRAMMATIONS DES LIEUX DE SPECTACLE VIVANT (2013 - 2017)

## Théâtres Nationaux

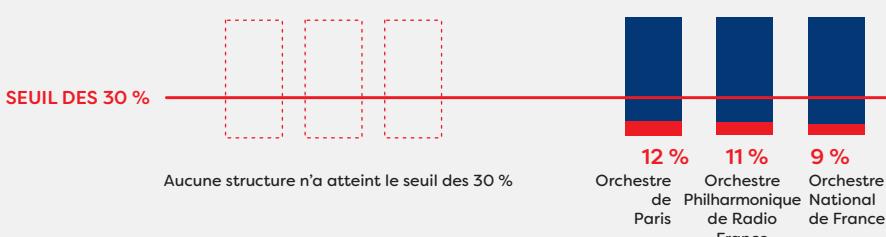


Dans son rapport de 2006, Reine Prat établit un seuil à hauteur de 33 % à partir duquel le groupe minoritaire n'est plus perçu comme tel.  
Les résultats sont encourageants à partir de 30 % :

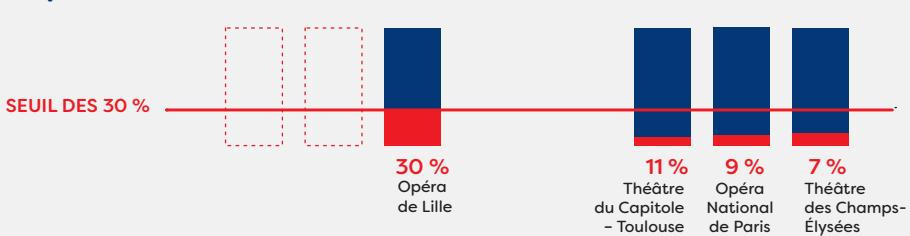
## Centres Dramatiques Nationaux



## Orchestres Nationaux



## Opéras



# LES FEMMES DANS L'AUDIOVISUEL

## Les postes de direction et commissions<sup>8</sup>



**36 %** de femmes dans les comités de direction des entreprises de l'audiovisuel public en 2016



**41 %** de femmes dans les commissions du CNC en juin 2015  
27 % parmi les président.e.s  
42 % parmi les membres



**60 %** de femmes (3 sur 5) parmi les président.e.s des entreprises de l'audiovisuel public en 2016



**67 %** de femmes dans les directions des antennes des entreprises de l'audiovisuel public en 2016

## Les réalisatrices et scénaristes d'oeuvres diffusées à la télévision de 2010 à 2014<sup>9</sup>

FICTIONS TV :



**12 %**



**35 %**

Réalisatrices

ANIMATION TV :



**10 %**

Réalisatrices



**28 %**

Scénaristes

FILMS DE CINÉMA :



**20 %**

Réalisatrices



**22 %**

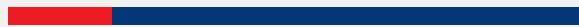
Scénaristes

## Les réalisatrices de films sortis en salles de 2012 à 2015<sup>10</sup>

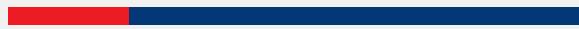
2012 **25 %**



2013 **18 %**



2014 **21 %**



2015 **14 %**



## Les réalisatrices au Festival de Cannes de 2013 à 2016<sup>11</sup>



**10 %** Longs métrages sélectionnés en Compétition Officielle



**21 %** Courts métrages sélectionnés en Compétition Officielle



**29 %** Longs métrages sélectionnés pour Un Certain Regard

<sup>8</sup> Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2016 / <sup>9</sup> Source : SACD. Les données concernent les diffusions sur l'ensemble de la TNT gratuite et du bouquet Canal Plus / <sup>10</sup> Source : Étude des sorties de films en France, WIF France / <sup>11</sup> Source : Observatoire du Deuxième Regard.



# 7 propositions pour demain

**La SACD appelle les pouvoirs publics à prendre des mesures fortes pour promouvoir la parité dans l'art et la culture en suivant 7 objectifs :**

- 1** Mettre en place des objectifs chiffrés dans la politique de réduction des inégalités : + 5% de femmes par an dans les programmations de spectacle vivant pendant 3 ans.
- 2** Rendre obligatoire la parité dans la composition des jurys et autres comités d'experts dépendant du ministère de la Culture et de la Communication et de ses établissements publics.
- 3** Inscrire des engagements concrets et mesurables en faveur de la présence des femmes et des œuvres créées et/ou mises en scène par des femmes dans les cahiers des charges des établissements et des services publics culturels et audiovisuels.
- 4** Systématiser la remontée des indicateurs de mixité dans les programmations.
- 5** Placer la parité femmes-hommes au cœur de la concertation entre le ministère de la Culture et de la Communication et les collectivités territoriales dans le processus de nomination des responsables de lieux culturels.
- 6** Consacrer la parité dans les nominations à la tête des établissements culturels.
- 7** Promouvoir l'égalité femmes-hommes, notamment dans l'accès aux moyens de production.

# Non, rien n'a changé

Depuis cinq ans, nous comptons méthodiquement, saison par saison, le nombre d'œuvres de femmes programmées dans le spectacle vivant, l'audiovisuel et le cinéma. Nous observons avec la même régularité depuis 2012 les évolutions du nombre de femmes dirigeant des établissements culturels et audiovisuels. Pour cette cinquième édition de la brochure *Où sont les femmes ?*, nous avons choisi de réaliser une édition bilan, un comparatif chiffré sur cinq ans pour analyser les

tendances profondes. Un constat : la présence de femmes reste plus que faible. Malgré les déclarations dans les médias, les engagements politiques, les efforts ponctuels de certain·e·s, et les impressions de réussite, les chiffres nous montrent que rien n'a vraiment changé. Une année présidentielle commence. Il est largement temps d'aller au-delà des promesses et des simples incitations qui ne fonctionnent pas et de prendre des mesures fortes et concrètes. Car c'est un enjeu de société.

Résultats détaillés sur [www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)  
et [www.ousontlesfemmes.org](http://www.ousontlesfemmes.org)



Laboratoire  
de l'Égalité

Partager  
une culture commune de l'égalité  
entre les femmes et les hommes.



# MANIFESTE DU MOUVEMENT H/F

égalité femmes/hommes dans l'art et la culture

---

## DÉMOCRATISONS LA CULTURE PAR LA PARITÉ

*Tout pays démocratique garantit l'égalité des droits entre ses citoyens, un titre partagé en France par les hommes ET par les femmes.*

*Or, au pays des Droits de l'Homme et des Lumières, on oublie trop souvent que l'Homme est aussi une femme et que la domination masculine est encore bien tenace...*

*... jusqu'à dans le domaine des arts et de la culture, qu'on pourrait croire enclin pourtant à interroger la société et à en dénoncer les injustices.*

*Les inégalités invraisemblables qui perdurent dans ces secteurs hautement symboliques soulèvent aujourd'hui un vrai problème de démocratie : quel miroir les arts et la culture offrent-ils à notre société ? Respectent-ils les principes de partage et de libre accès voulus par le dispositif public ? Comment les œuvres et les représentations qui y sont produites peuvent-elles parler du monde, si les femmes, qui sont plus de la moitié de la population française, n'y prennent qu'une part aussi minime ?*

*Le mouvement H/F est convaincu que les inégalités entre femmes et hommes dans le domaine des arts et de la culture sont le symptôme d'un dysfonctionnement profond éloignant nos pratiques de la réalité et des aspirations de notre pays.*

*En luttant contre les discriminations en matière de représentation femmes / hommes et en général contre toutes formes de discriminations liées au sexe, aux origines et aux parcours des artistes et des professionnels, H/F prétend contribuer à ce que le secteur artistique et culturel soit l'expression d'une société en mouvement, soucieuse d'égalité et de démocratie.*

## MANIFESTE DU MOUVEMENT H/F / le constat

### Le mouvement H/F

En mai 2006 paraît un premier rapport commandé par le Ministère de la Culture et de la Communication à Reine Prat *Pour l'égal accès des hommes et des femmes aux postes de responsabilités, aux lieux de décision, à la maîtrise de la représentation dans le secteur du spectacle vivant*, suivi d'un second en mai 2009 *De l'interdit à l'empêchement*.<sup>1</sup> En mettant au jour des discriminations dont on ne soupçonnait pas l'ampleur, le premier rapport fait l'effet d'une « bombe ». Suite à cette première prise de conscience, des acteurs et actrices de la société civile s'emparent des chiffres et décident d'agir.

C'est la *naissance du mouvement H/F*, qualifiée d'« événement » par la philosophe Geneviève Fraisse, au regard de son caractère spontané et inattendu.<sup>2</sup>

Une première association se crée en Rhône-Alpes en 2008. Des collectifs et associations H/F se forment par la suite dans plusieurs régions (par ordre chronologique : Ile-de-France, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Picardie, Aquitaine...) pour se constituer, à l'occasion du Festival d'Avignon 2011, en une Fédération inter-régionale qui compte aujourd'hui 700 adhérents-es.

*Le mouvement H/F est soutenu par Anne Alvaro, Dominique Blanc, Cécile Brune, Fanny Cottençon, Francine Demichel, Eve Ensler, Geneviève Fraisse, Ginette Noiseux, Coline Serreau, Hélène Vincent...*

### Le constat

Contrairement aux idées reçues, la culture et les arts du spectacle en France, sont très en retard en termes d'égalité femmes/hommes :<sup>3</sup>

84 % des théâtres co-financés par l'Etat sont dirigés par des hommes

89 % des institutions musicales sont dirigées par des hommes

97 % des musiques que nous entendons dans nos institutions ont été composées par des hommes

94 % des orchestres sont dirigés par des hommes

85 % des textes que nous entendons ont été écrits par des hommes

78 % des spectacles que nous voyons ont été mis en scène par des hommes

57 % des spectacles que nous voyons sont chorégraphiés par des hommes

86 % des établissements d'enseignement artistique sont dirigés par des hommes

Un déséquilibre qui se décline également en termes financiers :

70 % des compagnies dramatiques subventionnées par le Ministère de la Culture sont dirigées par des hommes.<sup>4</sup>

En 2003 :<sup>5</sup>

... la moyenne des subventions attribuées aux scènes nationales était de 2.096.319 €.

Quand elles étaient dirigées par un homme, cette moyenne s'élevait à 2.347.488 €.

Quand elles étaient dirigées par une femme, cette moyenne s'élevait à 1.764.349 €.

... dans les CDN et CDR, le coût moyen du montage d'un spectacle était de 72.000 €.

Quand le spectacle était mis en scène par un homme, son coût moyen s'élevait à 77.271 €.

Quand le spectacle était mis en scène par une femme, son coût moyen s'élevait à 43.791 €.

<sup>1</sup> Reine Prat, rapport « Mission pour l'égalité et contre les exclusions – rapport d'étape n°1 » rédigé dans le cadre de la Mission EgalitéS, à la demande de la DMDTS, Ministère de la Culture, en mai 2006.

<sup>2</sup> Débat à l'initiative de H/F « Manque de visibilité des créatrices dans les programmations : pour combien de temps encore ? », 17 juillet 2010, Cour du Cloître Saint-Louis, Festival d'Avignon.

<sup>3</sup> Chiffres tirés des rapports de Reine Prat de mai 2006, *op.cit.*, et de mai 2009 « Mission pour l'égalité h/f – rapport d'étape n°2 : *De l'interdit à l'empêchement* ».

<sup>4</sup> Statistiques de la DMDTS, 2007.

<sup>5</sup> Reine Prat, rapport de 2006, *op.cit.*



# MANIFESTE DU MOUVEMENT H/F / le constat

## Quelques exemples emblématiques dans le domaine du théâtre :<sup>1</sup>

... au Festival d'Avignon :

en 60 ans, 60 mises en scène seulement sur 884 ont été signées par des femmes. Une seule metteuse en scène a été programmée dans la Cour d'Honneur : Ariane Mnouchkine (avec 4 spectacles).

... au Théâtre National de l'Odéon -Théâtre de l'Europe :

au cours de 12 saisons, de 1997 à 2009,

100 % des spectacles programmés aux Ateliers Berthier (nouvelle salle)

95 % des spectacles programmés au Théâtre de l'Odéon (grande salle)

73 % des spectacles programmés hors les murs

54 % des spectacles programmés au Petit Odéon (petite salle)

ont été mis en scène par des hommes, soit au total 91 % des programmations.

A noter : 0 metteuse en scène programmée de 2002 à 2009.

... au Théâtre National de la Colline, dirigé en 2008-09 puis en 2009-10, par deux directeurs successifs :

seulement 2 metteuses en scène programmées à chacune des saisons, et dans le Petit Théâtre.

## Un marché du travail pénalisant les femmes :

D'après les chiffres qui remontent de Pôle Emploi, une grande majorité des intermittents en rupture d'indemnisation chômage (c'est-à-dire ne faisant pas le nombre d'heures suffisant pour renouveler leurs droits) sont des femmes : 80 % des intermittents en rupture de droits en Poitou-Charentes en 2009/2010 sont des femmes.<sup>2</sup>

## Le « plafond de verre » ou le « plancher collant » :

Si les femmes ont du mal à accéder aux postes de direction, elles sont pourtant nombreuses à occuper des postes de « seconds ». En effet, 50% des seconds dans les réseaux décentralisés (CDN, CDR et scènes nationales) sont des secondes. Le vivier existe donc, mais l'effet « plafond de verre » joue tout autant dans la culture que dans l'entreprise.

## Quelle évolution depuis ces rapports ?

Etablir des projections précises reste difficile en raison du manque de données statistiques officielles, néanmoins selon les informations et les études portées à notre connaissance, nous notons que...

... malgré une première avancée symbolique, la situation reste la même !

Après la parution du premier rapport de Reine Prat en 2006, 3 femmes ont été nommées à la direction des 5 théâtres nationaux dramatiques : Muriel Mayette, Administratrice de la Comédie française ; Julie Brochen, Directrice du Théâtre National de Strasbourg ; Dominique Hervieu, co-directrice du Théâtre National de Chaillot avec José Montalvo (jusqu'en juillet 2011).

Mais selon une étude récente sur *La place des femmes dans les institutions publiques du spectacle vivant*<sup>3</sup>, il semblerait que les déséquilibres restent inchangés :

... en 2011, en France :

81,5 % des postes dirigeants de l'administration culturelle sont occupés par des hommes

75 % des théâtres nationaux (dramatiques et lyriques) sont dirigés par des hommes

92 % des théâtres lyriques en région sont dirigés par des hommes

96 % des opéras sont dirigés par des hommes

70 % des centres chorégraphiques nationaux sont dirigés par des hommes

85 % des centres dramatiques nationaux sont dirigés par des hommes.

La part des femmes ne dépasse 40 % que dans un seul type d'établissement : les centres dramatiques régionaux dirigés à seulement 57 % par des hommes.

A noter : 0 femme chef d'orchestre programmée en 2011/2012 dans l'Orchestre national de France, l'Orchestre national de Lille, l'Orchestre national de Lorraine, l'Orchestre national du Capitole à Toulouse.

... en 2012 enfin, le nombre de femmes à la tête de CDN a encore régressé :

sur 33 CDN, 1 seul est dirigé par une femme en 2012 ... contre 3 en 2005.<sup>4</sup>

1 Reine Prat, rapport de 2009, *op.cit.*

2 Source : premier chiffre communiqué par l'ARSV (Agence Régionale du Spectacle Vivant) dans le cadre du Coreps (Comité Régional des Professions du Spectacle) Poitou-Charentes 2011.

3 *La place des femmes dans les institutions publiques du spectacle vivant dans les postes à responsabilités en 2011*, par Mickaël Loup (Master 2 Administration de la Musique et du Spectacle Vivant, Université d'Evry-Val-d'Essonne) et Anne-Sophie Bach-Toussaint, février 2012.

4 En 2012 H/F comptabilise : 33 CDN dont 1 dirigé par une femme (Marseille) et 2 par des équipes mixtes (Ivry, Toulouse), et 6 CDR dont 2 dirigés par des femmes (Rouen, St Denis de la Réunion) et 1 équipe mixte (Vire).



# MANIFESTE DU MOUVEMENT H/F / objectifs, missions, actions

## Objectifs et missions

L'inégale répartition entre femmes et hommes des responsabilités, des financements et des outils de travail trahit pour nous un déficit démocratique majeur, ainsi qu'une forme d'immobilisme au sein de l'institution culturelle susceptible de couper celle-ci des mouvements de notre société.

Il est temps de redistribuer les cartes. **Nous réclamons l'égalité réelle entre femmes et hommes** : aux postes de responsabilité, dans l'attribution des subventions, dans les programmations, dans les instances de décisions et de nominations.

**Pour atteindre cet objectif, H/F se fixe trois missions :**

- **le repérage des inégalités de droits et de pratiques** entre les hommes et les femmes dans les milieux de l'art et de la culture, toutes fonctions confondues (artistiques, administratives et techniques) ;
- **l'éveil des consciences** par la sensibilisation des professionnels, des responsables institutionnels, des élus et de l'opinion publique ;
- **l'orientation des politiques** vers des mesures concrètes (cf. la plateforme de revendications ci-dessous).

A noter : si les études de Reine Prat sont centrées sur le spectacle vivant, H/F garde à cœur de mobiliser l'ensemble des domaines artistiques, tous concernés par les mêmes déséquilibres dans les faits (musique, audiovisuel, arts plastiques...).

## Actions

**Le réseau H/F, depuis sa naissance, a développé une série d'actions :**

- **organisation de débats** : Festival d'Avignon (2009, 2010 et 2011), théâtres et lieux de création ;
- **interventions aux tribunes et participations à des colloques à l'invitation d'autres structures** ;
- **lobbying et prise de rendez-vous auprès des organismes professionnels** (SACD, CNT, Académie des Molières...) et **des tutelles** (Mairies, Conseils généraux et régionaux, EPCC, DGCA, DRAC...) ;
- **dialogue avec nos syndicats professionnels** (SFA, Synavi, Syndeac) ;
- **mise en réseau avec les associations féministes** pour faciliter la circulation des idées et des moyens d'action.
- **extension et dynamisation du réseau H/F** dans toutes les régions ;
- **mise en place de pôles ressources** : documentation, veille statistique, lancement de programmes d'études, collecte de données à l'échelle régionale et nationale...
- **création d'outils de communication** : objets sonores, sites, réseaux sociaux, rédaction de tribunes, contributions, revues de presse...
- **partenariat avec des Universités** : Master Egales à Lyon par exemple ;
- **mobilisation et fédération** des théâtres et lieux de création autour de « **Saisons Egalité hommes/femmes** ».

Les « **Saisons Egalité hommes/femmes** » impulsées et accompagnées par H/F ont pour principe de regrouper à l'échelle régionale les structures de production, de diffusion artistique et culturelle désireuses de s'engager pour l'égalité professionnelle.

A l'issue d'une réflexion commune, les participants définissent le cadre et les moyens de leur action, à l'horizon d'une première saison. Chaque collectif ou association H/F décline le projet en fonction des spécificités de son territoire.

H/F Rhône-Alpes est la première à avoir lancé en octobre 2011 la « **Saison 1 Egalité hommes/femmes** » dans sa région : après 2 ans de concertation, une feuille de route co-élaborée est mise en oeuvre par une quinzaine de structures s'engageant pendant trois saisons à tendre vers l'égalité dans les domaines de la production/diffusion, de la gouvernance et de la communication.

H/F Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Normandie et Poitou-Charentes prennent le relais aujourd'hui avec un projet de « **Saison 1 Egalité hommes/femmes** » à l'horizon 2013/14.



## Plateforme de revendications

**Le mouvement H/F demande l'application des lois sur l'égalité professionnelle dans nos secteurs.**

Le cadre légal existe déjà, tant en France que dans l'UE :

**1946** / le préambule de la Constitution de 1946 énonce : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. » De nombreux textes de loi ont suivi (1972, 1983, 2001, 2002...), sans que ce principe soit pour autant devenu réalité.

**2006** / la loi du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes fait obligation de négocier des mesures de suppression des écarts de rémunération avant le 31 décembre 2010.

**2008** / la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 modifie l'article 1er de la constitution qui stipule désormais : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

**2009** / le Parlement européen adopte le 10 mars 2009 une résolution sur l'égalité de traitement et d'accès entre les hommes et les femmes dans les arts du spectacle. Les 27 Etats membres de l'UE ont voté à l'unanimité une résolution incitant chaque état à mettre en place des mesures et / ou à faire appliquer les textes existants sur l'égalité femmes/ hommes, afin de permettre à un plus grand nombre de femmes artistes d'exercer leur art et d'accéder aux responsabilités.

**2012** / la loi Sauvadet du 12 Mars 2012, relative à l'accès à l'emploi et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, fixe à 40% la proportion minimale de nomination de femmes aux emplois d'encaissement supérieur et dirigeant, à l'horizon 2018 ; ainsi que dans tous les conseils d'administrations des établissements publics administratifs. Le même équilibre est imposé dans tous les jurys de recrutement, les comités de sélection et les instances de dialogue social. Les décrets d'application sont en cours d'élaboration.

**Pour que l'égalité femmes/hommes soit placée au cœur des politiques culturelles, H/F a élaboré un ensemble de propositions :**

### Rendre visibles les inégalités

*... pour permettre une meilleure prise de conscience et mesurer les évolutions.*

### Produire les chiffres :

- généralisation des statistiques sexuées (comme c'est le cas à la SACD par exemple) ;
- poursuite de la « Mission pour l'égalité h/f » confiée à Reine Prat dans les arts du spectacle par le Ministère de la Culture et de la Communication ;
- mise en place d'une mission similaire élargie aux autres domaines de l'art et de la culture, notamment le cinéma et l'audiovisuel (comme le demande aussi le SFA auprès du Ministère de la Culture et de la Communication et du CNC) ;
- traiter la question de l'égalité h/f dans les études du DEPS (Département des Etudes, de la Prospective et des Statistiques du Ministère de la Culture et de la Communication rattaché à l'Insee) ;
- production d'une étude sur les trajectoires professionnelles dans le domaine des arts et de la culture.

### Faire connaître ces chiffres et ces réalités :

- publication et large diffusion des rapports de Reine Prat ;
- tenue d'Assises Nationales pour l'égalité femmes/hommes dans les arts et la culture ;
- sensibilisation à la problématique de l'égalité et du genre au sein des écoles publiques d'enseignement artistique, qu'elles soient nationales ou régionales, mais aussi dans les cursus artistiques universitaires. On pourra s'inspirer de ce qui se pratique à l'IEP (Sciences Po.) : depuis 2011 le programme obligatoire du tronc commun prévoit un « Programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre » (Projet Presage) ;
- financement d'un centre de ressources dédié aux questions du genre dans les métiers des arts et de la culture (centre indépendant ou mission confiée à un centre de ressources existant).

# MANIFESTE DU MOUVEMENT H/F / plateforme de revendications

## Mettre en place des mesures concrètes pour évoluer vers l'égalité

De façon générale, nous demandons la mise en œuvre d'une politique volontariste afin de réduire drastiquement le déséquilibre entre femmes et hommes à tous les niveaux, comme préconisé par la Résolution du Parlement européen du 10 mars 2009.

Dans les institutions culturelles, inscrire la question de l'égalité f/h à l'ordre du jour :

- inscrire la question de l'égalité femmes/hommes dans les textes-cadres, lettres de mission et cahiers des charges des institutions qui dépendent du Ministère de la Culture et de la Communication et introduire une obligation de résultats en matière de nominations et de programmation ;
- nommer un-e référent-e égalité h/f au sein du Ministère de la Culture et de la Communication, des Drac et des services culturels des collectivités territoriales.

Pour les appels à candidatures :

- féminiser les noms des métiers dans la rédaction des appels à candidatures (par exemple : directeur/directrice) ;
- mettre en place l'anonymat des candidatures dès que c'est possible.

Au sein des jurys, chez les Inspecteurs Généraux et les conseillers Drac :

- affirmer le principe de parité au sein des jurys, des conseils et des commissions qui attribuent subventions, prix, bourses et aides aux auteurs et aux artistes en général et qui décident des nominations aux postes de responsabilités ;
- veiller à ce que la présidence de ces mêmes jurys, conseils et commissions soit attribuée autant à des hommes qu'à des femmes, selon un principe de rotation ;
- veiller à ce que les postes d'Inspecteurs Généraux au sein du Ministère de la Culture et de la Communication et de Conseillers au sein des DRAC soient équitablement répartis entre hommes et femmes.

Pour l'attribution des moyens financiers :

- améliorer la visibilité et l'accès des créatrices aux moyens de production dans les DRAC et les Régions. Par exemple : en Poitou-Charentes, projet de mise en place d'un bonus financier pour les projets portés par les femmes ;
  - affirmer le principe d'égalité budgétaire entre les structures dirigées par des femmes et celles dirigées par des hommes, mais aussi entre les projets artistiques portés par des femmes et ceux portés par des hommes ;
- Notons que les rapports de Reine Prat faisaient déjà état de propositions et de mesures qui sont autant de pistes sur lesquelles s'appuyer pour aller plus loin.

## Des gestes symboliques

- faire rentrer une ou plusieurs femmes au Panthéon ;
- inciter les maires à introduire systématiquement des femmes artistes dans les noms de rues, écoles, lycées, conservatoires, bibliothèques, universités de toutes les villes de France ;
- veiller à ce que tous les noms de métiers soient féminisés dans les outils de communication des institutions culturelles (plaquettes de saison, organigrammes, etc.).

## Pour en savoir plus.....

H/F Aquitaine hfaquitaine@gmail.com

H/F Île-de-France h.f.idf@free.fr – site : <http://h.f.idf.free.fr/>

H/F Languedoc-Roussillon hflr.asso@yahoo.com

H/F Nord-Pas-de-Calais hf.npdc@gmail.com – blog : <http://hf-npdc.blogspot.fr/>

H/F Normandie hfnormandie@laposte.net – site : <http://www.hf-normandie.fr/>

H/F Picardie hfpicardie@gmail.com

H/F Poitou-Charentes hfpoitoucharentes@gmail.com

H/F Rhône-Alpes hfasso@yahoo.fr – site : <http://www.hfrhonealpes.fr/>

- Ecouter notre objet sonore / [http://h.f.idf.free.fr/txt/Resolution\\_2009.mp3](http://h.f.idf.free.fr/txt/Resolution_2009.mp3)

avec les voix d'Anne Alvaro, Cécile Brune, Catherine Ferran, Sabine Haudepin, Agnès Sourdillon, Coline Serreau, à propos de la résolution du Parlement européen du 10 mars 2009 sur l'égalité de traitement et d'accès entre les hommes et les femmes dans les arts du spectacle.

- Lire les rapports de Reine Prat rédigés dans le cadre de la Mission EgalitéS – DMDTS

en mai 2006 / <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/prat/egalites.pdf>

et mai 2009 / [http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/egalite\\_acces\\_resps09.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/egalite_acces_resps09.pdf)

